

*EXTRAIT*  
*du registre des délibérations du conseil municipal*

\*\*\*\*\*

L'an deux mille onze et le vingt-neuf du mois de novembre, à 18 heures, le conseil municipal de la ville de Digne-les-Bains, régulièrement convoqué le dix-huit du mois de novembre, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Serge GLOAGUEN, Maire.

**Année 2011**  
**Séance du 29 novembre**

*Service des sports*  
*Réf : 11 434 D*

**N° 11**

**Conseillers présents :**

GLOAGUEN Serge – EYRAUD Michel – DESCHAMPS Anne-Marie – TEYSSIER Bernard – VOLLAIRE Nadine – BERROD Philippe - UBERTI Sylvie – SFRECOLA Alain - DI BENEDETTO Franck - LOBREAUX Claire – ESMIOL Gérard – PHILIP Agnès - CARBOUÉ Jean-Marc – RIVIERE-BONNEFOY Cécile – CHARRIAU Colette – BARD Marie – COUTTON Florence - BEAUMEYER Brigitte – BOREL Jacqueline – REBSOMEN Jean-Paul – BAUDOU-MAUREL Marie-Anne.

**Objet :**

Est nommée secrétaire de séance : BARD Marie

Désignation des  
conseiller(e)s du conseil  
consultatif citoyen

Etaient représentés :

WALGENWITZ Bernard par COUTTON Florence  
REYMOND Yves par GLOAGUEN Serge  
HOLTE Hanne par VITI-BERTIN Florence à partir de 18h40  
THUILIER Gérald par TEYSSIER Bernard  
VALLET Dominique par ESMIOL Gérard  
BOUDOUARD Danièle par VOLLAIRE Nadine  
DENDOUNE Cédric par DI BENEDETTO Franck

Etaient absents :

GOMÈS Jean-Marc jusqu'à 18h35  
SQUILLACE Elisabeth  
VITI-BERTIN Florence jusqu'à 18h40  
CASTAGNA Isabelle  
BREMONT Christian

\*\*\*\*\*

Florence VITI BERTIN, rapporteure, expose à l'assemblée ce qui suit

En date du 2 juillet 2008, le conseil municipal a approuvé la création d'un Conseil Consultatif Citoyen ainsi que ses principes d'architecture.

Cette instance consultative de réflexion et de propositions est devenu aujourd'hui l'un des maillons essentiel de la démocratie participative.

Le Conseil Consultatif Citoyen se compose d'habitants(e)s de Digne-les-Bains, âgé(e)s d'au moins 18 ans, volontaires, bénévoles et motivé(e)s, ayant à cœur de mettre leurs compétences au service de l'intérêt général.

Il convient aujourd'hui conformément à la charte et au règlement de ce conseil, de renouveler ces membres par moitié pour une durée de mandat de 3 ans.

Restent membres de cette instance :

Martine BONNET

Martine HOUDELETTE,

Annie PEGOLOTTI,

Christiane RICHER PERIETTI,

Luciana SCORANNO,

Edmonde VESPERINI RICHARD,

Jean Louis BARTOLINI,

Alain GARCIN,

Pierre GARNIER,

Gérard GREUILLET,

André GUILLOT

Gérard LAUX,

Bruno VILLARON

Après examen des candidatures par la commission démocratie locale, il vous est proposé de désigner dans le respect de la parité homme/femme, pour une période de trois ans renouvelables une seule fois et par moitié tous les 3 ans, les conseillers et conseillères suivant(e)s :

- Martine BOCABARTEILLE,
- Margaret DEGREMONT.
- Isabelle DESBETS,
- Laure ETIENNE
- Catherine FLACHERE LIAUTARD,
- Magaret MISSIMILY BERAHO,
- Denise POULY.

- Patrice ALAIMO,
- Michel BARBIER,
- Michel BEAUME
- Eric PILMANN,
- Nicolas WICIKOWSKI,

Et de désigner Martine BONNET comme présidente du Conseil Consultatif Citoyen.

Après avoir entendu l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,

*Le conseil municipal,*

**À L'UNANIMITÉ** des membres présents,

**DESIGNE** dans le respect de la parité homme/femme, pour une période de trois ans renouvelables une seule fois et par moitié tous les 3 ans, les conseillers et conseillères suivant(e)s :

- Martine BOCABARTEILLE,
- Margaret DEGREMONT.
- Isabelle DESBETS,
- Laure ETIENNE
- Catherine FLACHERE LIAUTARD,
- Margaret MISSIMILY BERAHO,
- Denise POULY.

- Patrice ALAIMO,
- Michel BARBIER,
- Michel BEAUME
- Eric PILMANN,
- Nicolas WICIKOWSKI,

Et **DESIGNE** Martine BONNET comme présidente du Conseil Consultatif Citoyen.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme  
Le maire de Digne les Bains

ACTE  
notifié à madame la préfète le :  
reçu en mairie et publié le  
certifié exécutoire  
pour le maire empêché  
l'adjoint délégué